

Les critères de sélection sont les suivants :

- le **niveau scolaire** qui ne doit pas présenter de lacunes, après un examen d'admission.
- une **réelle motivation** à suivre la scolarité au lycée et à respecter ses valeurs, ses principes et ses méthodes en vue de réaliser un projet personnel.
- le nombre de places disponibles après l'orientation de nos élèves.

Conditions d'inscription

Procédure de préinscription :

La campagne d'information et d'inscription débute
le 3 février 2021

Le formulaire de demande d'inscription complété, accompagné des pièces à fournir, doit être remis au plus tôt au service de la Vie Scolaire de l'établissement. Si le dossier de candidature est accepté, les élèves doivent passer des **tests d'admission** (maths, français, anglais, arabe) selon un calendrier communiqué ultérieurement.

Pièces à joindre à la demande :

(aucun dossier incomplet ne sera traité)

- 2 photographies d'identité récente de l'élève (nom et prénom au dos).
- Photocopie des bulletins: 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année 2020-2021 et les 3 bulletins de l'année 2019-2020. Attention les bulletins doivent être traduits intégralement en français par un traducteur assermenté.
- Certificat de présence en français dans l'établissement fréquenté.
- 120 DT de frais de dossier acquis au lycée (en espèces ou par chèque au nom de la Fondation BOUEBDELLI), remboursable en aucun cas.

Tous les documents doivent être traduits en langue française par un traducteur assermenté.

L'inscription sera considérée comme définitive :

- **Après réussite aux tests d'admission,**

- **Et dès confirmation de l'inscription au lycée Louis Pasteur par la direction après présentation du dossier administratif complet comprenant :**

- Extraits de naissance en langues française et arabe datés de moins de trois mois.
- 6 photographies d'identité.
- Photocopie du bulletin de notes du 3ème trimestre comportant la décision du conseil de classe de fin d'année (traduite en français par un traducteur assermenté).
- Photocopie du score obtenu au concours de sélection des collèges ou lycées pilotes (s'il y a lieu)
- Certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté.
- Dossier scolaire.
- Dossier médical.
- Règlement intérieur général avec signature légalisée du tuteur (à retirer auprès de la vie scolaire du lycée Louis Pasteur).
- Règlement intérieur spécifique du service de la restauration avec signature légalisée du tuteur (à retirer auprès de la vie scolaire du lycée Louis Pasteur) si cette prestation a été demandée.
- Si les parents sont divorcés : copie du jugement de divorce ou un courrier manuscrit du deuxième parent, légalisé par la Municipalité, autorisant l'inscription de l'élève.
- Règlement des frais de 1ère inscription et de la 1ère tranche des frais de scolarité.